

Madame, Monsieur,

Lutter contre la désertification médicale figure parmi les 5 priorités de mon programme. Comme maire, je suis confronté à ce problème tous les jours : des habitants se retrouvent sans médecin traitant et les autres doivent attendre de longs mois avant d'obtenir un rendez-vous.

Lutter contre ce fléau demande, pour un élu, de travailler main dans la main avec les professionnels de santé. C'est ce que nous avons fait à Saint-Ouen, en mettant autour de la table les médecins et les infirmiers de la commune ainsi que toutes les collectivités concernées (État, département, région, agglomération, pays, etc.) afin de construire un projet de santé (une équipe de soins primaires) et une maison médicale capable d'accueillir des internes ou des stagiaires (certains ayant manifesté leur souhait de s'installer une fois la thèse obtenue). Aussi, ai-je été ulcéré par les recours du Conseil de l'ordre des Architectes qui s'est opposé à la procédure que j'avais choisie (conception-réalisation), permettant pourtant de maîtriser le budget et d'accélérer les délais. Dans le contexte que nous connaissons, s'opposer à une maison médicale est absurde et dangereux... Ca ne devrait pas être possible.

Par ailleurs, je crois que nous devons sortir des schémas préconçus afin de soutenir tous les projets portés par des professionnels de santé et des élus, sans exclusive. Aujourd'hui, la priorité donnée à telle ou telle organisation (MSP ou médecins salariés dans des centres de santé) ne convient pas à tous les territoires : les financements publics ne peuvent, dans ce domaine si particulier et complexe, imposer un système unique.

Si je ne suis pas certain que la contrainte d'installation soit la solution ultime car elle pourrait avoir des conséquences dramatiques sur le recrutement des professionnels de santé. Cependant, je souhaite que nous stoppions les conventionnements dans les régions bien dotées. Une politique d'incitation (financière ou fiscale) devrait permettre à des professionnels de consacrer du temps médical libéré à des zones moins bien dotées.

Car une des clés de la réussite est bien ici : il faut libérer du temps médical, en permettant aux pharmaciens et infirmiers de réaliser des prescriptions (renouvellements d'ordonnance par exemple) et des actes de prévention... Et donc de mieux utiliser les compétences des médecins. Les officines de pharmacie tendent à devenir des actrices incontournables de la téléconsultation et de la télé-médecine : amplifier le mouvement est une partie de la réponse à la désertification médicale.

Enfin, nous devons mieux articuler médecine de ville et hôpital et accentuer notre politique de prévention, en renforçant l'éducation à la santé dès l'école primaire, en favorisant la pratique du sport chez les jeunes et en proposant des bilans de santé gratuits à différents âges de la vie.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe MARION
Maire de Saint-Ouen
Candidat 3^e circonscription Loir-et-Cher